



STATUTS de la "CGT Éduc'action"

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT

Modifications statutaires Congrès Extraordinaire de Guidel 2022

Vous trouverez ci-dessous les 3 propositions de modifications statutaires mises à l'ordre du jour du congrès extraordinaire par le CNU.

L'introduction de l'aspect féministe de la CGT Éduc'action dans le préambule, la possibilité laissée à la commission des candidatures de proposer une liste de candidatures au congrès présentant plus de femmes que d'hommes pour la CE et la création d'un pôle autour de la question des AESH et de l'inclusion scolaire. Conformément à l'article 21 des statuts de l'Union, « le congrès extraordinaire ne peut délibérer que sur les questions portées à son ordre du jour », les amendements proposés par les SDEN ne pourront porter que sur ces trois thèmes.

Le règlement de congrès qui sera soumis au vote à l'ouverture, précisera que les 3 modifications seront traitées séparément. Les amendements seront adoptés à la majorité simple et chaque modification, après examen des amendements, devra être adoptée en se conformant à l'article 42 de nos statuts « Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des mandats représentés avec quorum des deux tiers des mandats ».

1^{ère} modification statutaire :

A- PREAMBULE

[...]

À ce titre, la CGT se place résolument sur les bases d'un syndicalisme de masse et de lutte de classe, **féministe**, indépendant à l'égard de l'État des partis, des cultes et religions et vise à la transformation de la Société.

[...]

2^{ème} modification statutaire :

Article 20

[...]

~~Elle arrête la liste paritaire des candidat·es qu'elle propose pour constituer la nouvelle CE et la CFC dans le respect de la Charte Egalité Femmes/Hommes adoptée par la CGT.~~

Dans le respect de la Charte Egalité Femmes/Hommes adoptée par la CGT, elle arrête une liste de candidat·es pour constituer la nouvelle CE avec au moins autant de femmes que d'hommes. La CFC étant constituée d'un nombre de membres impairs, la liste est complétée par une CFC paritaire à un·e membre près. La liste complète est proposée au congrès.

[...]

3^{ème} modification statutaire :

Article 31

Les pôles (pôle premier degré, pôle collège, pôle général et technologique, pôle enseignement professionnel, pôle personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux, pôle personnels d'inspection et de direction, pôle enseignement privé, **pôle inclusion scolaire et AESH**) structurent l'activité revendicative de l'Union en s'appuyant sur le vécu et la spécificité dans l'exercice professionnel des personnels.

[...]